فضائل وآداب المسجد النبوي، وأحكام زيارة قبر النبي عليه الصلاة والسلام وقبري صاحبيه (للحرمين)

Les Mérites de la Mosquée prophétique et les règles de bienséance lors de sa visite, et les statuts juridiques relatifs à la visite de la tombe du Prophète ﷺ et de celles de ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée.

Les Mérites de la Mosquée prophétique et les règles de bienséance lors de sa visite, et les statuts juridiques relatifs à la visite de la tombe du Prophète ﷺ et de celles de ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée.

La Commission Scientifique de la Présidence des Affaires Religieuses de la Mosquée Sacrée et de la Mosquée Prophétique

Les mérites de la Mosquée du Prophète ﷺ et les règles de bienséance, ainsi que les dispositions juridiques concernant la visite de sa tombe ﷺ et de celles de ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée.

Préparé par :

La Commission Scientifique de la Présidence des Affaires Religieuses de la Mosquée Sacrée et de la Mosquée Prophétique

1447 de l'Hégire

Introduction

Louange à Allah, le Seigneur de l'univers, et que les éloges et la paix soient sur celui envoyé comme miséricorde pour les mondes, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et tous ceux qui suivent sa tradition et marchent sur sa voie jusqu'au Jour du Jugement. Ceci étant dit :

Voici une courte épître présentant les principaux mérites de la Mosquée prophétique, les règles de bienséance lors de sa visite, ainsi que celles relatives à la visite de la tombe du Prophète ﷺ et de ses deux Compagnons. Elle a été préparée pour les visiteurs, afin de les informer et de les éclairer sur l'importance de cette mosquée bénie, sur les bonnes manières à observer et sur la prière en son sein, avec l'espoir sincère que le Généreux Bienfaiteur en fasse une source de bien, qu'Il la rende vertueuse et vouée uniquement à Lui. Il est sans aucun doute le Meilleur à qui s'adresser et le Plus Digne de confiance.

La Commission Scientifique

Premièrement : Les mérites de la Mosquée Prophétique

Allah, qu'Il soit exalté, a dit :

﴿وَرَبُّكَ يَخۡلُقُ مَا يَشَآءُ وَيَخۡتَارُۗ مَا كَانَ لَهُمُ ٱلۡخِيَرَةُۚ سُبۡحَٰنَ ٱللَّهِ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يُشۡرِكُونَ68﴾

Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et choisit. Eux, de leur côté, n'ont aucun pouvoir sur quoi que ce soit. Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus des faux dieux qu'ils Lui associent. [Le Récit, 28 : 68]. Allah a choisi cet endroit pour en faire la mosquée de

Son Prophète ﷺ et lui a accordé de nombreux mérites, parmi lesquels :

C'est l'une des trois mosquées pour laquelle il est permis de voyager pour s'y rendre :

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète ﷺ a dit :

«لَا تُشَدُّ الرِّحَالُ إِلَّا إِلَى ثَلَاثَةِ مَسَاجِدَ: مَسْجِدِي هَذَا، وَمَسْجِدِ الحَرَامِ، وَمَسْجِدِ الأَقْصَى».

« Ne voyagez que pour trois mosquées : ma mosquée, la Mosquée Sacrée et la Mosquée Al-Aqsâ. »[1].

La prière y vaut mieux que mille prières ailleurs, sauf dans la Mosquée Sacrée :

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète ﷺ a dit :

«صَلَاةٌ فِي مَسْجِدِي هَذَا خَيْرٌ مِنْ أَلْفِ صَلَاةٍ فِيمَا سِوَاهُ، إِلَّا المَسْجِدَ الحَرَامَ».

« La prière dans ma mosquée-ci [de Médine] est meilleure que mille prières ailleurs, à l'exception de la Mosquée Sacrée [de La Mecque]. »[2].

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (1189) et Muslim (1397) dont c'est la narration.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (1190) et Muslim (1395). Il s'agit de la version d'Al-Bukhârî.

C’est la mosquée qui a été fondée sur la crainte d’Allah dès le premier jour.

Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu’Allah l’agrée) raconte : « Je suis entré chez le Messager d’Allah ﷺ, dans la maison de l’une de ses épouses, et je lui ai demandé : Ô Messager d’Allah, laquelle des deux mosquées a été fondée sur la piété ? Il prit alors une poignée de graviers qu'il jetta ensuite au sol, puis dit :

«هُوَ مَسْجِدُكُمْ هَذَا» لِمَسْجِدِ المَدِينَةِ.

« C'est votre mosquée-ci » : la mosquée de Médine[1].

La récompense de l’étudiant en sciences en son sein est comparable à celle du combattant dans le sentier d’Allah.

Selon Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), il a dit : "J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire :

«مَنْ جَاءَ مَسْجِدِي هَذَا، لَمْ يَأْتِهِ إِلَّا لِخَيْرٍ يَتَعَلَّمُهُ أَوْ يُعَلِّمُهُ، فَهُوَ بِمَنْزِلَةِ المُجَاهِدِ فِي سَبِيلِ اللهِ، وَمَنْ جَاءَ لِغَيْرِ ذَلِكَ، فَهُوَ بِمَنْزِلَةِ الرَّجُلِ يَنْظُرُ إِلَى مَتَاعِ غَيْرِهِ».

« Quiconque se rend à cette mosquée dans le seul but d’apprendre ou d’enseigner une bonne chose est comme un combattant dans la voie

[1] Rapporté par Muslim (1398).

d'Allah ; et quiconque y vient pour une autre raison est comme celui qui observe le bien d'autrui. »[1]

Que trouve-t-on à la prestigieuse place dite (Ar-Rawdah) ?

Selon Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

«مَا بَيْنَ بَيْتِي وَمِنْبَرِي رَوْضَةٌ مِنْ رِيَاضِ الجَنَّةِ، وَمِنْبَرِي عَلَى حَوْضِي».

Entre ma maison et mon minbar se trouve un jardin parmi les jardins du Paradis, et mon minbar est placé sur mon Bassin.[2]

Deuxièmement : Le caractère recommandé de visiter la Mosquée du Prophète ﷺ

En vue de ces mérites et à bien d'autres égards, il est conseillé de visiter la Mosquée du Prophète ﷺ pour y prier et accomplir d'autres actes d'adoration.

Il est conseillé au pèlerin, comme à toute autre personne, de visiter la Mosquée du Prophète ﷺ avant ou après le pèlerinage. Cette visite ne fait toutefois pas partie des conditions, des piliers ou

[1] Rapporté par Ibn Mâjah (227) avec une chaîne de transmission authentique.
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (1195) et Muslim (1390).

des obligations du pèlerinage, et n'a aucun lien direct avec celui-ci.

- La visite de la Mosquée du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) n'exige pas un nombre précis de prières, ni un séjour d'une durée déterminée dans la ville. Elle est en effet accomplie par une seule prière, qu'elle soit obligatoire ou surérogatoire. Cependant, plus on y prie, plus la récompense est grande.

- Il est recommandé au visiteur de la Mosquée du Prophète ﷺ d'y accomplir toutes les prières obligatoires ainsi que les prières surérogatoires ; car la prière en son sein est meilleure que mille prières accomplies ailleurs, à l'exception de la Mosquée Sacrée.

Troisièmement : Les règles de bienséance à respecter lors de la visite de la Mosquée du Prophète ﷺ

Quand le musulman se rend à la Mosquée du Prophète ﷺ, il est conseillé d'adopter les bonnes manières religieuses propres aux mosquées en général, et à celle du Prophète ﷺ en particulier, notamment :

Il convient de se rendre à la mosquée avec calme et sérénité, en état de pureté, soigné et parfumé ; selon Abû Hurayrah (qu'Allah soit satisfait de lui), le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«إِذَا ثُوِّبَ لِلصَّلَاةِ فَلَا تَأْتُوهَا وَأَنْتُمْ تَسْعَوْنَ، وَأْتُوهَا وَعَلَيْكُمُ السَّكِينَةُ، فَمَا أَدْرَكْتُمْ فَصَلُّوا، وَمَا فَاتَكُمْ فَأَتِمُّوا، فَإِنَّ أَحَدَكُمْ إِذَا كَانَ يَعْمِدُ إِلَى الصَّلَاةِ فَهُوَ فِي صَلَاةٍ»،

« Lorsque l'appel à la prière est lancé, ne vous précipitez pas, mais venez tranquillement ; ce que vous trouvez en cours, priez-le, et ce que vous avez manqué, rattrapez-le ensuite. En réalité, dès que l'un d'entre vous se met en route pour la prière, il est déjà en train de prier »,[1] et selon Abû Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

«الغُسْلُ يَوْمَ الجُمُعَةِ وَاجِبٌ عَلَى كُلِّ مُحْتَلِمٍ، وَأَنْ يَسْتَنَّ، وَأَنْ يَمَسَّ طِيبًا إِنْ وَجَدَ»،

« Le lavage du jour du Vendredi est obligatoire pour toute personne pubère, de même que le nettoyage des dents et l'utilisation du parfum, si elle en trouve »[2]. Quant à la femme, lorsqu'elle vient à la mosquée, elle doit être couverte de son hijab, et il ne lui est pas permis de se parfumer en raison de la parole du Prophète ﷺ :

«إِذَا شَهِدَتْ إِحْدَاكُنَّ المَسْجِدَ فَلَا تَمَسَّ طِيبًا».

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (636) et Muslim (602).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (846) et Muslim (858).

« Lorsque l'une d'entre vous se rend à la mosquée, qu'elle ne se parfume pas. »[1].

Il est recommandé au visiteur de commencer par le pied droit lorsqu'il entre à la Mosquée Prophétique, comme pour les autres mosquées, et de dire cette invocation :

«بِسْمِ اللَّهِ، وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي ذُنُوبِي وَافْتَحْ لِي أَبْوَابَ رَحْمَتِكَ»،

« Au nom d'Allah. Que la paix soit sur le Messager d'Allah. Ô Allah ! Pardonne-moi mes péchés. Ouvre-moi les portes de Ta miséricorde. »[2] Et il dit aussi :

«أَعُوذُ بِاللَّهِ العَظِيمِ، وَبِوَجْهِهِ الكَرِيمِ، وَسُلْطَانِهِ القَدِيمِ، مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ».

« Je me réfugie auprès d'Allah, le Majestueux, auprès de Son noble Visage et de Son autorité antérieure, contre Satan le lapidé. »[3]

L'accomplissement de la salutation de la mosquée : Il est recommandé à celui qui entre dans la Mosquée Prophétique pour y prier, de prier deux unités de prière qui correspondent à la salutation de la mosquée avant de s'asseoir. En

[1] Rapporté par Muslim (443).
[2] Rapporté par Ibn Mâjah (771). Et sa chaîne est authentique.
[3] Rapporté par Abû Dâwud (466), avec une chaîne de transmission authentique.

effet, d'après Abû Qatâdah Al-Hârith ibn Rib'î Al-Ansârî (qu'Allah l'agrée), le Prophète ﷺ a dit :

«إِذَا دَخَلَ أَحَدُكُمُ المَسْجِدَ، فَلَا يَجْلِسْ حَتَّى يُصَلِّيَ رَكْعَتَيْنِ».

« Lorsque l'un de vous entre à la mosquée, qu'il ne s'assoie qu'après avoir prié deux unités de prière. »[1].

L'assiduité à prier dans les premiers rangs en raison de l'immense mérite qui s'y trouve ; et cela n'est possible qu'en y venant tôt, conformément au hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) : le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«لَوْ يَعْلَمُ النَّاسُ مَا فِي النِّدَاءِ وَالصَّفِّ الأَوَّلِ، ثُمَّ لَمْ يَجِدُوا إِلَّا أَنْ يَسْتَهِمُوا عَلَيْهِ لَاسْتَهَمُوا»،

« Si les gens savaient ce qu'il y a [comme récompense] dans l'appel [à la prière] et le premier rang, et qu'ensuite ils n'avaient d'autre choix que de tirer au sort pour cela alors ils tireraient au sort. »[2], et pour sa parole (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) à ses Compagnons (qu'Allah les agrée) :

«تَقَدَّمُوا فَأْتَمُّوا بِي، وَلْيَأْتَمَّ بِكُمْ مَنْ بَعْدَكُمْ، لَا يَزَالُ قَوْمٌ يَتَأَخَّرُونَ حَتَّى يُؤَخِّرَهُمُ اللهُ».

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (1171) et Muslim (714).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (615), et Muslim (437).

« Avancez et comblez le rang derrière moi ! Et que ceux qui sont derrière vous en fassent autant ! Certains ne cesseront de rester en retrait jusqu'à ce qu'Allah les tienne à l'écart ! »[1].

Pour les femmes, il est conseillé de prier aux derniers rangs et de rester à distance des hommes. En effet, selon Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«خَيْرُ صُفُوفِ الرِّجَالِ أَوَّلُهَا، وَشَرُّهَا آخِرُهَا، وَخَيْرُ صُفُوفِ النِّسَاءِ آخِرُهَا، وَشَرُّهَا أَوَّلُهَا»،

« Le meilleur rang pour les hommes est le premier et le pire est le dernier ; pour les femmes, le meilleur est le dernier et le pire est le premier. »[2], mais si elles prient à part, ou s'il y a une séparation entre elles et les hommes, comme dans la Mosquée du Prophète ﷺ, alors les premiers rangs sont les meilleurs pour elles, car la raison d'empêchement n'existe plus.

La prière derrière l'imam, en faisant attention à ne pas le devancer, conformément au hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) rapportant que le Prophète ﷺ a dit :

«إِنَّمَا جُعِلَ الإِمَامُ لِيُؤْتَمَّ بِهِ».

[1] Rapporté par Muslim (438).
[2] Rapporté par Muslim (440).

« L’imam a été désigné pour être suivi »[1].

Il est interdit au priant de se placer devant l’imam, sauf en cas de nécessité, lorsque la mosquée est bondée au point qu’il n'y ait plus de place pour prier, hormis cet endroit.

Veillez à combler les vides et les écarts entre les rangs et à les aligner, tout en évitant de bousculer ou de gêner les fidèles, de passer entre eux ou devant ceux qui prient, car cela constitue un péché.

La prière dans Ar-Rawdah, pour ceux qui en ont l’opportunité, se fonde sur le hadith rapporté par Abû Hurayrah, qu’Allah l’agrée, où le Prophète ﷺ a dit :

«مَا بَيْنَ بَيْتِي وَمِنْبَرِي رَوْضَةٌ مِنْ رِيَاضِ الجَنَّةِ، وَمِنْبَرِي عَلَى حَوْضِي».

« Entre ma maison et mon minbar se trouve un jardin parmi les jardins du Paradis, et mon minbar est installé sur mon Bassin. »[2]

Il n’a pas été mentionné de mérite particulier pour la prière dans Ar-Rawdah, mais il est établi qu’elle fait partie des jardins du Paradis, comme l’indique le hadith rapporté par Abû Hurayrah, qu’Allah l’agrée. Et la valeur des actes d’adoration

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (722) et Muslim (417).
[2] Rapporté par Al-Bukhârî (1195) et Muslim (1390).

dépend de l'importance de leur moment et de leur lieu.

Le visiteur doit veiller à choisir des moments propices pour prier dans la Rawdah, en privilégiant les périodes moins fréquentées. Il évite de bousculer ses frères musulmans, de traverser les rangs ou de passer entre les fidèles pour y accéder. Comme la prière dans la Rawḍah est surérogatoire, il n'est pas acceptable d'y parvenir en commettant un acte interdit. Le visiteur veille aussi à respecter les règles et les dispositions encadrant l'accès, à choisir des moments adaptés et à coopérer avec les responsables de l'organisation des entrées.

Profiter pleinement de son temps en multipliant les bonnes actions qui rapprochent de son Créateur (Glorifié soit-Il), comme la prière, la lecture du Coran, l'évocation, l'invocation, la participation aux assises d'évocation, aux cours de science et aux cercles d'apprentissage du Noble Coran, entre autres.

Respecter le Livre d'Allah, Exalté soit-Il, c'est le préserver de toute altération de ses pages, éviter d'écrire dessus, et ne pas le banaliser ou le déprécier, par exemple en posant une chaussure à côté ou en le mettant par terre, ou toute autre attitude semblable, conformément à Sa parole, Exalté soit-Il :

﴿ذَٰلِكَ وَمَن يُعَظِّمْ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ فَإِنَّهَا مِن تَقۡوَى ٱلۡقُلُوبِ32﴾

Voici donc ce qui est prescrit : toute personne qui respecte les rites établis par Allah et les animaux destinés au sacrifice montre que son cœur est animé par la crainte du Seigneur. [Le Pèlerinage, 22 : 32].

Baisser le regard face à ce qu'Allah, Puissant et Majestueux, a interdit : le visiteur de la Mosquée du Prophète ﷺ doit éviter de poser les yeux sur ce qui ne lui est pas permis, et il doit prendre conscience de la gravité de commettre un péché en ces lieux ainsi que des châtiments qui peuvent en découler. Les péchés prennent en effet plus de gravité selon l'importance du moment et du lieu, tout comme les actes d'obéissance. La femme musulmane doit veiller à respecter le voile prescrit et à ne pas exposer sa parure pour ne pas susciter la tentation chez les hommes, car une telle faute est d'une grande gravité.

Il est important de faire attention à ne pas s'habituer à regarder ou partager des images et vidéos sur son téléphone, surtout lorsque celles-ci sont interdites, car la situation devient alors bien plus sérieuse.

La Mosquée Prophétique doit être purifiée de tout ce qui ne lui convient pas, comme les

disputes, les cris, faire l'annonce d'un objet perdu, la vente ou toute autre chose inappropriée en son sein ou dans les autres mosquées ; et cela en raison du hadith rapporté par Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), selon lequel le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

«إِذَا رَأَيْتُمْ مَنْ يَبِيعُ أَوْ يَبْتَاعُ فِي المَسْجِدِ، فَقُولُوا: لَا أَرْبَحَ اللَّهُ تِجَارَتَكَ، وَإِذَا رَأَيْتُمْ مَنْ يَنْشُدُ فِيهِ ضَالَّةً، فَقُولُوا: لَا رَدَّ الله عَلَيْكَ».

« Si vous voyez quelqu'un vendre ou acheter dans la mosquée, dites : « Qu'Allah ne rende pas ton commerce prospère ! » Et si vous entendez quelqu'un y chercher à haute voix une bête perdue, dites : « Qu'Allah ne te la fasse pas retrouver ! »[1].

Veiller à une bonne hygiène corporelle et éviter les mauvaises odeurs comme celles de l'ail, de l'oignon, de la fumée ou de la transpiration, ainsi que toute autre odeur similaire pouvant incommoder ses frères en prière ; comme rapporté dans le hadith de Jâbir ibn 'Abd Allah (qu'Allah l'agrée), qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

[1] Rapporté par At-Tirmidhî (1321) et Ibn Khuzaymah (1305) avec une chaîne de transmission authentique.

«مَنْ أَكَلَ ثُومًا أَوْ بَصَلًا، فَلْيَعْتَزِلْنَا - أَوْ قَالَ: فَلْيَعْتَزِلْ مَسْجِدَنَا - وَلْيَقْعُدْ فِي بَيْتِهِ».

« Celui qui a mangé de l'ail ou de l'oignon, qu'il s'éloigne de nous — ou il dit : qu'il s'éloigne de notre mosquée — et qu'il reste chez lui. »[1].

Veiller à maintenir la propreté de la Mosquée Prophétique, en évitant de jeter des déchets à l'intérieur et sur ses parvis, comme les restes de nourriture ou les nappes utilisées pour la rupture du jeûne, surtout pendant le mois de Ramadan. Il est également important de ne pas cracher dans les couloirs ou sur les parvis, ni d'y laisser quoi que ce soit de similaire.

Éviter de prier dans les couloirs, près des portes ou dans les endroits très fréquentés, car cela peut causer des désagréments comme bloquer le passage ou gêner les autres musulmans.

La prière des hommes et des femmes se fait dans les espaces qui leur sont attribués, à l'intérieur de la Mosquée du Prophète ﷺ ou sur ses esplanades. Les hommes ne doivent pas prier à côté des femmes, et inversement, et il convient de veiller à ne pas devancer l'imam autant que possible.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî (7359) et par Muslim (564).

Il est recommandé de commencer par le pied gauche en sortant de la mosquée et de dire :

«اللهُمَّ إِنِّي أَسْأَلُكَ مِنْ فَضْلِكَ»،

« Ô Allah, je Te demande humblement de m'accorder Ta grâce. »[1], ou bien il prie sur le Prophète ﷺ et dit :

«رَبِّ اغْفِرْ لِي ذُنُوبِي، وَافْتَحْ لِي أَبْوَابَ فَضْلِكَ».

« Seigneur, pardonne mes fautes et ouvre-moi les portes de ta grâce. »[2]

Quatrièmement : Les règles et les bonnes manières à observer lors de la visite de la tombe du Prophète ﷺ ainsi que celles de ses deux Compagnons (qu'Allah les agrée).

Il est conseillé de visiter la tombe du Prophète ﷺ ainsi que celles de ses deux Compagnons, Abû Bakr et 'Umar (qu'Allah les agrée), que l'on soit habitant de Médine ou simple visiteur. Cela en raison des preuves générales qui recommandent la visite des tombes, comme en témoigne la parole du Prophète ﷺ :

«نَهَيْتُكُمْ عَنْ زِيَارَةِ الْقُبُورِ، فَزُورُوهَا».

[1] Rapporté par Muslim (713).
[2] Rapporté par At-Tirmidhî (314) avec une chaîne de transmission authentique.

« Je vous avais défendu de visiter les tombes, mais à présent, allez-y. »[1].

Ce qui montre la valeur de la salutation sur le Prophète ﷺ après sa mort, c'est sa propre parole ﷺ :

«مَا مِنْ أَحَدٍ يُسَلِّمُ عَلَيَّ، إِلَّا رَدَّ اللهُ عَزَّ وَجَلَّ إِلَيَّ رُوحِي حَتَّى أَرُدَّ عَلَيْهِ السَّلَامَ».

« Personne ne me salue sans qu'Allah, le Tout-Puissant et Majestueux, ne me rende mon âme afin que je lui réponde. »[2].

Il n'est pas prescrit aux femmes de visiter sa tombe ﷺ ni celle d'aucun autre musulman, car la visite des tombes est réservée aux hommes. Quant aux femmes, elles en sont interdites, selon Ibn 'Abbâs (qu'Allah soit satisfait d'eux), qui a dit :

«لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ زَائِرَاتِ القُبُورِ، وَالمُتَّخِذِينَ عَلَيْهَا المَسَاجِدَ وَالسُّرُجَ»،

« Le Messager d'Allah, que la paix et le salut soient sur lui, a maudit celles qui visitent les tombes, ainsi que ceux qui en font des lieux de

[1] Rapporté par Muslim (977).
[2] Rapporté par Ahmad dans le Musnad (10815) avec une chaîne de transmission bonne.

prière et ceux qui y installent des lanternes »[1], et selon Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) :

«أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ لَعَنَ زَوَّارَاتِ الْقُبُورِ».

« Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a maudit les visiteuses abondantes des tombes »[2].

Il n'est pas permis de voyager uniquement dans le but de visiter la tombe du Prophète ﷺ ; l'intention doit être de se rendre à la mosquée pour y prier. Une fois à Médine, il est alors recommandé de visiter la tombe, comme cela l'est pour ses habitants ; le Prophète ﷺ a dit :

«لَا تُشَدُّ الرِّحَالُ إِلَّا إِلَى ثَلَاثَةِ مَسَاجِدَ: مَسْجِدِي هَذَا، وَمَسْجِدِ الحَرَامِ، وَمَسْجِدِ الأَقْصَى».

« Ne voyagez que pour trois mosquées : ma mosquée, la Mosquée Sacrée et la Mosquée Al-Aqsa. »[3]

Les règles de bienséance à observer lors de la visite de la tombe du Prophète ﷺ ainsi que celles de ses deux Compagnons (qu'Allah les agrée tous les deux).

Le visiteur s'arrête devant la tombe du Prophète ﷺ, lui faisant face, et le salue ﷺ avec

[1] Rapporté par Abû Dâwud (3236), At-Tirmidhî (320) et An-Nasâï (2043).
[2] Rapporté par At-Tirmidhî (1056) et Ibn Mâjah (1576), avec une chaîne de transmission bonne.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî (1189) et Muslim (1397) dont c'est la version.

respect et à voix basse en disant : « Que la paix soit sur toi, ô Messager d'Allah, ainsi que la miséricorde et les bénédictions d'Allah. » S'il ajoute : « J'atteste que tu as transmis le message, accompli le dépôt, conseillé la communauté et œuvré pour Allah comme il se doit », cela ne pose aucun problème, car tout cela est vrai.

Puis, il se déplace d'un pas sur la droite pour se retrouver face à la tombe d'Abû Bakr Aṣ-Ṣiddîq (qu'Allah l'agrée), et dit : « Que la paix soit sur toi, ô Abû Bakr Aṣ-Ṣiddîq, que la paix soit sur toi, ô Calife du Messager d'Allah ﷺ. Qu'Allah t'agrée, te comble de satisfaction et te récompense pour la communauté de Muhammad ﷺ par le meilleur. »

Puis, il fait un pas vers la droite pour se placer face à la tombe de 'Umar ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée), et dit : « Paix sur toi, ô 'Umar Al-Fârûq, qu'Allah t'agrée, te comble de satisfaction et te récompense par le meilleur pour la communauté de Muhammad ﷺ. »

Quand Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous deux) revenait de voyage, il allait à la tombe du Prophète ﷺ et disait : « Que la paix soit sur toi, ô Messager d'Allah, que la paix soit sur toi, ô Abû

Bakr, que la paix soit sur toi, mon cher père, puis il s'en alla. »[1].

Il ne faut pas toucher les murs de la tombe ni la clôture, et ni les embrasser.

L'imam Mâlik, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit : « Quand il salue le Prophète ﷺ, il se place face à la tombe plutôt que vers la Qibla, s'avance pour saluer, mais ne touche pas la tombe de sa main. »[2]

Les imams s'accordent tous pour dire qu'il ne faut ni toucher la tombe du Prophète ﷺ avec la main, ni l'embrasser.

Il ne reste pas longtemps près de la tombe, il salue et repart.

L'imam Mâlik, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, a dit : « Je considère qu'il ne faut pas s'arrêter près de la tombe du Prophète ﷺ pour faire des invocations, mais plutôt le saluer et continuer son chemin. »[3]

Et Nâfi' (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : « Ibn 'Umar saluait la tombe. Je l'ai vu plus d'une centaine de fois : il venait, disait "Salut au

[1] Rapporté par Al Bayhaqî dans Sunan Al Kubrâ (10271), avec une chaîne de transmission authentique.
[2] Ash-Shifâ de Al-Qâdî 'Iyâd (2/199).
[3] Ash-Shifâ de Qâdî 'Iyâd (2/199).

Prophète ﷺ, salut à Abû Bakr, salut à mon père", puis repartait. »[1]

Ce que font certains visiteurs en parlant fort près de sa tombe ﷺ et en y restant trop longtemps va à l'encontre de ce qui est recommandé.

Il n'est pas autorisé d'invoquer le Messager ﷺ, ni aucune autre créature, pour obtenir un avantage, écarter un mal, combler un besoin, soulager une détresse, guérir un malade, demander une intercession, être protégé d'un châtiment ou pour toute autre demande similaire ; car invoquer autre qu'Allah pour ce que Lui seul peut accomplir est interdit et relève du polythéisme majeur. Allah, exalté soit-Il, a dit :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدۡعُونِيٓ أَسۡتَجِبۡ لَكُمۡۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَسۡتَكۡبِرُونَ عَنۡ عِبَادَتِي سَيَدۡخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ60﴾

Votre Seigneur a dit : « Invoquez-Moi et Je vous répondrai. Mais ceux qui, par orgueil, refusent de M'adorer entreront, couverts de honte, dans la Géhenne. » [Le Pardonneur, 40 : 60], et Il a dit :

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ عِبَادٌ أَمۡثَالُكُمۡۖ فَٱدۡعُوهُمۡ فَلۡيَسۡتَجِيبُواْ لَكُمۡ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ194﴾

[1] Rapporté par Al-Âjurrî dans Ash-Sharî'ah (5/2374), n° 1853.

{Les idoles que vous invoquez en dehors d'Allah ne sont en réalité que de simples créatures comme vous. Qu'elles répondent donc à vos prières si vous dites vrai.} [Les Hautes Murailles, 7 : 194], Il dit aussi, exalté et magnifié soit-Il :

﴿وَأَنَّ ٱلۡمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدۡعُواْ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدٗا18﴾

{Les mosquées étant uniquement dédiées au culte d'Allah, n'y adorez personne d'autre que Lui.} [Les Djinns, 72 : 18].

On ne doit pas non plus invoquer Allah près de la tombe. Si l'on souhaite invoquer, on s'éloigne de la tombe, on se tourne vers la Qibla et on fait l'invocation, sans faire face à la tombe.

L'imam Mâlik, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, a dit : « Je considère qu'il ne faut pas se tenir près de la tombe du Prophète ﷺ pour invoquer. »

Il n'est pas recommandé de se rendre souvent à la tombe en entrant ou en sortant de la mosquée, que l'on soit habitant de Médine ou simple visiteur, car cela pourrait finir par transformer la tombe en un lieu de pèlerinage.

Et le Messager d'Allah ﷺ a interdit cela, car il a dit :

«لَا تَتَّخِذُوا قَبْرِي عِيدًا، وَلَا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَحَيْثُمَا كُنْتُمْ فَصَلُّوا عَلَيَّ، فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ تَبْلُغُنِي».

« Ne faites pas de ma tombe un lieu de pèlerinage, ne transformez pas vos maisons en tombes, et priez sur moi ou que vous soyez. Car où que vous soyez, votre prière m'atteint. »[1].

Le sens de « Ne prenez pas ma tombe comme un lieu de pèlerinage » est de ne pas y revenir régulièrement à des moments ou dans des circonstances précises, comme lui rendre visite chaque jour, chaque semaine, chaque mois, ou lors d'un événement particulier. On a également dit qu'il s'agit de ne pas en faire un endroit de de rassemblement saisonnier.[2]

L'imam Mâlik, qu'Allah lui accorde Sa miséricorde, a dit : « Les habitants de Médine qui entrent et sortent de la mosquée ne sont pas tenus de s'arrêter près de la tombe, cette obligation concerne uniquement les étrangers »[3].

Ses paroles – qu'Allah lui fasse miséricorde – : « Cela ne concerne que les étrangers », font

[1] Rapporté par Aḥmad dans son Musnad n°8804, avec une bonne chaîne de transmission.
[2] Voir : Al-Mufradât (p. 594) d'Ar-Râghib Al-Asfahânî ; Charḥ Aṣ-Ṣudûr Bi Taḥrîm Raf' Al-Qubûr (p. 16) d'Ach-Chawkânî.
[3] Ach-Chifâ' d'Al-Qâdî 'Iyâd (2/204) ; Al-Madkhal d'Ibn Al-Hâjj (1/262).

référence à la visite en général, et non à sa répétition à chaque entrée ou sortie.

On ne doit pas se tenir devant la tombe dans la posture de la prière, les mains posées l'une sur l'autre, sur la poitrine ou en dessous, car cette position est réservée à la prière. C'est un geste d'humilité et de soumission qui ne convient qu'à être voué à Allah.

Il ne faut pas saluer le Prophète ﷺ de loin en se tournant vers sa tombe, comme le font certaines personnes, car ni les Compagnons (qu'Allah les agrée) ni les pieux prédécesseurs, y compris les quatre imams et autres, n'avaient cette habitude.

Il ne faut pas se tourner vers la noble tombe pour faire une invocation, réciter le Coran ou toute action similaire, peu importe le côté. Cela fait partie des innovations déjà évoquées. Le musulman ne doit pas introduire dans sa religion ce qu'Allah n'a pas permis. L'imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) a désapprouvé ce genre de pratiques et a déclaré : « Les derniers de cette communauté ne seront réformés que par ce qui a réformé ses premiers »[1].

[1] Majmû' Fatâwâ (16/110), d'Ibn Bâz.

Ne pas se distraire par la photographie et la diffusion en direct pendant la salutation sur le Prophète ﷺ.

Que la prière et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons, et qu'Il les préserve.

Le sommaire

Les Mérites de la Mosquée prophétique et les règles de bienséance lors de sa visite, et les statuts juridiques relatifs à la visite de la tombe du Prophète ﷺ et de celles de ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée. 2
Les mérites de la Mosquée du Prophète ﷺ et les règles de bienséance, ainsi que les dispositions juridiques concernant la visite de sa tombe ﷺ et de celles de ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée.....2
Introduction 2
Premièrement : Les mérites de la Mosquée Prophétique 3
Deuxièmement : Le caractère recommandé de visiter la Mosquée du Prophète ﷺ.....6
Troisièmement : Les règles de bienséance à respecter lors de la visite de la Mosquée du Prophète ﷺ 7
Quatrièmement : Les règles et les bonnes manières à observer lors de la visite de la tombe du Prophète ﷺ ainsi que celles de ses deux Compagnons (qu'Allah les agrée).....17

fr492v1.0 - 06/09/2026